

Mais nous ne connaissons sans doute que peu la manière de penser et d'agir du peuple du Canada Occidental, si la frénétique agitation, qui vient d'avoir lieu parmi nos co-sujets les toriens, finit autrement que par la lâche inactivité et la molle indifférence, dans les quelles la multitude irréfléchie est sûre de tomber, dès qu'a cessé l'impression faite sur ses passions par une excitation inopportune et prématurée.

Le *Montreal Witness*, dans son avant-dernier numéro, contenait le gentil petit article dont voici la traduction: "Le peuple romain, en apparence tout-à-fait indifférent aux menaces d'excommunication faites par le Pape, travaille avec fermeté, énergie et presque unanimement à une des réformes les plus nécessaires à effectuer. Il veut abolir les privilèges seigneuriaux relatifs à la mouture du grain et différentes autres lois onéreuses; et ce qui est le plus important encore, il a aboli ce qui s'appelle *Mianorte*, qui, nous supposons, est le poignard qu'à l'Eglise de posséder des propriétés, et qui a longtemps étouffé l'énergie du peuple romain et désolé le territoire. Sous la puissance de l'Eglise, l'agriculture était dans un si pitoyable état que la partie la plus fertile du voisinage de Rome, la célèbre "Campagna", est devenue tellement malsaine qu'elle n'est plus propre à l'habitation de l'homme et presque dangereuse à traverser."

Nous ne pas tradisons le petit article qui précède, pour faire des commentaires à ce sujet. Non, c'est quelque chose de trop pitoyable pour mériter une réponse; ce sont des avancées dont on voit trop facilement la futilité et la faiblesse pour exiger une réplique. Nous ne le publions donc que pour faire voir par quels arguments le *Witness* et compagnie contribuent à maintenir dans l'erreur nos pauvres frères séparés qui les regardent comme leurs guides et leurs lumières.

Nous voyons avec plaisir que l'hon. M. Latérière a introduit le 26 février dernier un "bill pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet du strychnine et autres poisons." Si nous avions une suggestion à faire à M. Latérière, nous lui dirions de donner à ce bill un autre bill pour empêcher la destruction inutile des forêts. M. Latérière comprendra de suite (ainsi que tous les citoyens instruits des campagnes) toute l'utilité du bill dont nous lui faisons la suggestion. Nous espérons, pour l'avantage du pays que lui ou quelque autre membre du parlement ne laissera pas perdre cette suggestion et agira en conséquence.

L'hon. M. Leslie a fait transmettre au parlement la réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 12 février. Par cette réponse, nous voyons que, dans les derniers douze mois, (dans la cour supérieure du Banc de la Reine à Montréal) il y a eu 701 poursuites instituées et non-rapportées, et 2177 poursuites qui ont été instituées et rapportées; 966 jugements ont été rendus; il y a eu 48 enquêtes terminées et les causes non-plaidées; 172 enquêtes terminées et les causes plaidées; il y a eu 991 enquêtes non terminées; et il y a aussi 1211 poursuites pendantes.

C'est avec plaisir que nous voyons qu'il vient d'être introduit en chambre un projet d'acte "pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour rendre inutile la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues et constater la date et jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins." Cet acte aura pour effet de ménager le temps de la chambre et d'éviter des frais énormes d'impression.

Rien de plus comique que les toriens par le temps qui court; leurs journaux sont remplis de résolutions et d'adresses au gouverneur contre l'indemnité. Aussitôt qu'ils se trouvent trois ou quatre dans un village ou une paroisse, ils s'assemblent, ajoutent deux zéros au chiffre trois ou quatre, et puis disant bravement qu'à une nombreuse assemblée de 300 à 400 loyaux sujets de Sa Majesté on a adopté les résolutions et l'adresse, qu'ils font publier pompeusement dans les journaux toriens. Qu'ils continuent; ça a toujours le mérite d'amuser.

Les toriens ont voulu faire à Stratford (H. C.) une assemblée contre l'indemnité; mais les réformistes s'y étant rendus en grand nombre, ont passé des résolutions en faveur de la mesure ministérielle.

L'Association des Instituteurs du district de Québec vient de présenter une pétition au parlement, dans laquelle elle suggère les amendements suivants à faire à la loi actuelle d'Education: 1o. Qu'un bureau d'examinateurs et de professeurs des différentes maisons d'Education de la province devrait être formé et établi dans les villes de Québec et de Montréal, pour admettre à la pratique de l'enseignement toute personne qui voudra embrasser cet état, sans distinction de sexe ni d'état; 2o. Que dans chaque district judiciaire, il devrait y avoir un député surintendant, jouissant dans son district des mêmes pouvoirs que le surintendant général, qui, par des visites à domicile, prendrait une connaissance exacte de l'état de l'Education et de la manière dont la loi est exécutée; 3o. Qu'un conseil d'Education devrait être établi pour fixer le cours des études, les modes d'enseignements suivant les lieux et les circonstances, faire le choix des livres dont on devrait faire usage dans les écoles, et régler toutes les difficultés graves qui pourraient s'élever entre les instituteurs et les commissaires ou les parents des enfants; 4o. Que le salaire de l'instituteur, toujours insuffisant jusqu'à présent, devrait être augmenté et fixé par la loi; 5o. Que le seul moyen de rendre utile aux instituteurs, l'usage des terrains adjacents aux maisons d'écoles, serait de fixer le commencement de l'année scolaire au premier de mai; 6o. Que le serment devrait être exigé de la part des commissaires et secrétaires-trésoriers; 7o. Qu'une enquête devrait être faite sur l'état des maisons d'école, leur matériel, dépendances, etc.; 8o. Que les jours de congé, les heures d'écoles, vacances, etc., devraient être fixés par la loi; 9o. Qu'une caisse d'épargne devrait être formée, par une retenue annuelle d'un vingtième sur le salaire de chaque instituteur; et le montant de la retenue placé au compte ouvert du trésor public. Les intérêts de ces fonds capitalisés tous les six mois; et le produit total de la retenue, exercée sur chaque instituteur, lui sera remis à l'époque où il se retirera, et en cas de décès dans l'exercice de ses fonctions, à ses héritiers ou sa veuve; ou bien, qu'une somme de mille louis soit retenue chaque année de

fonds communs des écoles pour le B. Canada, et pendant dix ans, placée à intérêt au compte de la province, capitalisée tous les six mois, dont les intérêts serviraient de caisse d'épargne aux instituteurs en détresse qui auraient fourni un quartième de leur salaire annuel pour former le capital de la dite caisse.

Un ami nous écrit de Québec: "Le Révérend M. Proulx, de l'archevêché, doit être, pour le moment, le remplaçant de feu M. Montminy, curé de St. Gervais. Jeudi dernier, a eu lieu en cette ville l'examen des adultes, élèves des Frères des écoles chrétiennes; je vous assure que l'intérêt n'y a pas manqué. Car outre le grand nombre des élèves, on a dû remarquer avec plaisir tout le progrès qu'ils ont fait. Mgr. Turgeon, qui a présidé aux exercices de cet examen, en a témoigné publiquement sa satisfaction en termes très-flatteurs pour les maîtres et les élèves."

Nous avons reçu un petit pamphlet de 40 à 50 pages in-12, contenant en langues française et anglaise la constitution française de 1848. Ce petit pamphlet sort des presses de M. Arpin, rédacteur-en-chef du *Courrier des Etats-Unis*. Nous pensons que les agents de ce journal en ont reçu un envoi; aussi nous ne doutons pas que le débit ne s'en fasse promptement.—M. M. Fabre et compagnie sont agents du *Courrier des E. U.* à Montréal.

M. le curé de \*\*, possédait une superbe propriété, qu'il tenait de ses honorables ancêtres; il y avait maisons, dépendances, cours, basses cours, jardins, étangs, viviers, etc.; les habitants du lieu n'avaient point été dans l'obligation de lui bâtir de presbytère ni autres bâtiments; cependant il entra dans la tête de quelque uns d'eux, que le curé était trop bien logé, qu'il avait trop de domaines, que ses biens seraient mieux employés, s'ils étaient répartis dans la communauté. On amonça donc des assemblées en forme, des réunions, des clubs et toute autre chose semblable; on y décida à l'unanimité ou presque unanimité, que regardant et respectant toujours le curé comme supérieur spirituel, néanmoins on s'emparerait de ses biens temporels, comme propriétés de la communauté, et après cette gracieuse décision, le curé dépossédé fut contraint de prendre le chemin de l'exil, n'ayant plus où reposer sa tête chez lui. Nous demandons à M. M. Rédacteurs d'un certain journal de cette ville, s'ils approuveraient cette manière d'agir. Leihnitz, tout protestant qu'il était, disait qu'on verrait rentrer l'âge d'or, si le Pape était reconnu comme premier Magistrat des rois et des peuples; tenant entre ses mains la balance d'équité, il pacifierait les différents entre les souverains et les souverains, entre les rois et les peuples; alors on ne verrait plus cette anarchie qui règne presque partout ainsi que ces révoltes des peuples, qui sont comme à l'ordre du jour, contre les gouvernements. On vante le siècle de la liberté, qui n'est autre chose, que le siècle de l'insubordination; mais qu'on revienne sur le passé, et l'on verra que, dans les anciens siècles, le peuple était plus libre, plus riche, et plus heureux qu'aujourd'hui. Pourquoi cela? c'est que les rois connaissaient un Magistrat au-dessus d'eux—LE PAPE—et se soumettaient à ses décisions. Si le Pape n'est pas souverain, il sera nécessairement sujet de quelque souverain, grand ou petit; et par le fait, son autorité sera compromise; et on se refusera à son arbitrage, comme pouvant ou voulant naturellement favoriser le Potentat dont il dépend. D'après ce qu'on vient de lire, on peut donc conclure qu'on a ravi au Pape ses biens temporels, et qu'on lui a ôté le pouvoir d'agir comme Juge naturel entre les rois et les rois, entre les rois et les peuples. Que ceux qui lisent certains journaux y fassent attention. (Communiqué.)

Il paraît que c'est lundi prochain que doit avoir lieu l'élection du nouveau Maire de Montréal. On paraît croire que l'hon. M. Bourret sera réélu unanimement.

Les journaux de New-York disent qu'il y a eu un grand feu à St. Jean, Nouveau Brunswick. On n'a encore reçu que des détails imparfaits à ce sujet.

D'après un état publié par le *Herald* de Montréal, les naissances et décès ont été comme suit dans les districts suivants:

Un respectable correspondant de Rome donne au *Tablet* de Londres, l'anecdote suivante. Voici les paroles que le Pape enjoignit au cardinal Castmeane de porter en mars de l'année dernière au général de la société de Jésus: "Je n'ai jamais ordonné, je n'ordonnerai jamais; je n'ai point avisé et je n'aviserai jamais les pères de la société de Jésus d'abandonner leurs établissements de Rome." Et qu'on y fasse attention; comme le départ des Jésuites de la Suisse n'a pas empêché l'insurrection de Berne, de même la fuite des Jésuites de Rome n'a pu arrêter la révolution du 16 novembre et la prise du Quirinal.

En parcourant différents journaux religieux des Etats Unis, nous voyons que leurs colonnes sont en partie employées à la publication de correspondances, qu'ils reçoivent des différentes parties de l'Union, au sujet des progrès de la religion, etc. Ces correspondances sont le fruit des travaux des membres du clergé et de quelques laïques religieux. Nous pouvons citer, parmi ces journaux, le *Freeman's Journal* de New-York, le *Catholic Herald* de Philadelphie, le *Catholic Advocate* de Cincinnati, etc. Voilà pour un côté. De l'autre, nous regardons les colonnes de notre propre journal, et nous nous demandons pourquoi elles ne reçoivent pas plus de correspondances relatives à la religion, etc. Nous n'en savons vraiment pas la raison. La presque totalité des messieurs du clergé de ce diocèse, sont à cette feuille; un grand nombre d'entre eux ne reçoivent pas d'autre journal. Une partie du clergé des diocèses de Québec, Bytown, Kingston et Toronto encourage aussi les *Mélanges Religieux*, et pourtant nous ne recevons de la part des membres du clergé que de rares correspondances, ou bien ce sont des correspondances à nous personnelles. Si d'autres journaux dans le pays ou ailleurs recevaient les correspondances qui nous manquent, nous nous dirions que le clergé n'a pas de confiance dans ce journal. Mais loin de là; ces correspondances ne se trouvent dans aucune autre feuille, et chaque fois que nous avons occasion de nous rencontrer avec les messieurs du clergé, nous en recevons des félicitations et des encouragements. Nous pensons donc qu'il nous suffira d'avoir indiqué la lacune pour qu'elle soit com-

blée. Avec un corps aussi instruit que l'est notre clergé canadien, nous n'avons pas besoin de faire sur ce sujet de longues considérations. Qu'il nous suffise de dire que nous demandons des correspondances concises sur les sujets suivants et autres utiles ou propres à intéresser, savoir: Statistiques des naissances, mariages, et décès; améliorations matérielles et morales; institutions existantes, naissances ou en contemplation; mesures utiles à demander; progrès de la religion; l'agriculture; l'industrie; l'éducation, etc., etc.

Nous apprenons avec peine que M. le grand Vicaire Vian à l'Hospice St. Joseph, M. Leblond à l'Hotel Dieu, et M. Pâquet à la cure de St. Raphaël sont très sérieusement malades.

La quantité de matières préparées pour ce numéro nous empêche d'analyser le discours d'inauguration prononcé le 5 du courant par le Général Tynlor, Président des E. U.

Hier matin, M. Sabiu Têtu a été admis à la profession d'avocat, après avoir subi un examen distingué devant son honneur M. le juge Goy. Ses interrogatoires étaient M. M. Coursol et Papin. *Minerve Phier.*

Le *Witness* aura une réponse dans notre prochaine feuille.

Voir la dernière page.

DE TOUT UN PEU.

BONS PROVINCIAUX.—Au 2 du courant, il avait été émis pour £244967 de bons provinciaux, il en était rentré pour £142797, il y en avait encore en circulation pour £102170.

AMBASSADEUR!!—La *Minerve* donne à entendre que le Colonel Prince serait sur le point de partir pour Londres, Angleterre, où l'enverraient les toriens pour représenter leurs intérêts. Ça ne badine pas!

UNE SUGGESTION RARE!—Le *Morning Courier* demande que les trois exécuteurs des hautes-courtes dans le Bas-Canada cessent d'être payés, ou bien il suggère de leur donner de l'ouvrage dans leur ligne. Sans doute que notre aimable confrère aimerait beaucoup que cet ouvrage s'exécutât sur ces ignoants de Canadiens-Français!

NOUVEAU BRUNSWICK.—Le revenu du Nouveau Brunswick en 1848, a été de £86437, faisant (comparé à celui de 1847) une diminution de £49972!!! Les importations, en 1848, s'y sont montées à £388422, faisant (comparées à celles de 1847) une diminution de £482092!!! En 1847, les exportations y ont été de £692612; en 1848, de 588466. On voit ainsi que les exportations et importations en 1848 s'y balancent; c'est un fait assez curieux.

DES CHEMINS DE FER.—A la fin de 1848, il y avait dans la Grande-Bretagne 4220 milles de chemins de fer en activité. Au mois de juillet 1848, ces chemins de fer avaient coûté £131060000! Le commerce sur ces chemins s'est monté, en 1848, à la somme de £10092000!!!

LE CLERGÉ IRLANDAIS.—Il paraît que le clergé catholique d'Irlande est tellement réduit, et souffre tant de la famine que plusieurs de ses membres se préparent à passer en Amérique!

NOUVELLE SENTENCE.—A Bowstreet, trois jeunes enfants de 9, 10 et 13 ans, ayant pris quelques petits pâtés valant huit sols, le magistrat ordonna qu'ils fussent fouettés par leurs parents en présence du connétable.

BEN GENTIL.—Le Rév. Edouard Cowen, ministre de Kiltatherine et Tuosist écrivit, en date du 5 janvier 1849, à M. Jean Scaulan prêtre catholique de Tuosist:

Monsieur, j'apprends que vous, prêtre italien de l'évêque de Rome—l'antichrist sur la tête duquel les phalènes de la colère de Dieu sont à présent versées d'une manière très-visible—avez eu la présomption de vous mêler dans les affaires spirituelles d'un nommé Thomas Brown, et autres de ma paroisse de Tuosist, qui a été confiée à mes soins par l'évêque de ce diocèse; en conséquence je vous fais savoir, monsieur, de ne plus vous mêler des affaires spirituelles de ma desserte, mon intention étant de châtier une telle présomption d'une punition digne de l'offense.

UNE REINE.—L'ex-reine Marie-Amélie est dangereusement malade à Claremont; et le général d'Hondecoëtant sur le point de partir pour un voyage, elle lui demanda s'il serait longtemps absent; ayant répondu, environ un mois, elle lui dit: en ce cas, recevez mes adieux avec ma bénédiction; et le général s'agenouilla, comme recevant la dernière bénédiction de sa reine avec ses adieux.

VENEZUELA.—Nous avons des nouvelles de Puerto Cabello jusqu'au 2 février. Elles confirment d'une manière définitive le triomphe du général Monagas et la défaite du parti Paez. Toutefois le calme ne renaît qu'avec lenteur dans le pays, et des dissensions nouvelles menaçaient d'éclater parmi les vainqueurs eux-mêmes. Espérons que ce triste présage ne se réalisera pas.

LE MISSISSIPPI.—Les journaux de la Louisiane expriment les plus vives appréhensions à propos de la crue extraordinaire de Mississippi. Le fleuve depuis la Pointe-Coupee, jusqu'à Saint-Jacques, est parvenu à une telle hauteur, que des cravasses se sont ouvertes presque de toutes parts. A la Pointe-Coupee les chemins sont inondés, et l'on craint des accidents beaucoup plus sérieux. A Bâton-Rouge, une cravasse de cent pieds de large sur six de profondeur s'est déclarée vers le milieu de décembre. L'eau se précipite avec une effrayante impétuosité par cette vaste ouverture, dit un journal, et noie tous les champs voisins. Deux cents travailleurs dirigés par M. Tabor, économiste du Dr. Ira Smith, essaient vainement depuis trois semaines d'opposer une barrière à l'envahissement des eaux. Le courant est si rapide que leurs travaux à peine achevés sont détruits et emportés. Le 10 cependant, on était parvenu à se rendre maître de la cravasse, mais la levée paraît si faible qu'on craignait une nouvelle catastrophe. La hauteur extraordinaire des eaux du fleuve, dit le *Messenger* de St. Jacques, devient de plus en plus inquiétante. A peine enrons-nous dans le mois de février, et déjà sur plusieurs points la levée menace de se voir déborder. Ordinairement les eaux montent jusqu'à la fin de mai. S'il en est ainsi cette année, une inondation est inévitable. *Courrier.*

FROUDHON.—Les funèbres victimes de M. Froudhon ne sont pas encore bien rendu compte des motifs violents, qui enflammèrent la haine du gros homme à l'endroit de la propriété. Ah! ça, M. R...., disait un bonhôte propriétaire à un de ses commensaux chez qui il venait de toucher le montant

d'un terme, savez-vous que si M. Froudhon triomphe et qu'il me fasse démolir mon immeuble, je serai complètement ruiné. Tranquillisez-vous, répondit M. R...., les socialistes n'en veulent qu'aux petites-maisons.

TELEGRAPHIE.—Une expérience vient d'être faite dans le port de Folkestone pour juger de la possibilité d'établir la télégraphie électrique sous-marine. Un fil de deux milles de longueur plongeant dans la mer a été mis en rapport avec un télégraphe électrique établi à bord du vapeur *la Princesse Clémentine*, et la communication a été tout aussitôt établie parfaitement avec Cambridge et Londres. Quant à la possibilité d'établir une communication entre les deux rives de la Manche, elles doit être mise hors de doute, disent les journaux anglais, car on ne voit pas pourquoi l'expérience qui a réussi sur un fil long de 2 milles ne réussirait pas sur un fil de 30 milles. La plus grande difficulté sera probablement, non pas d'établir une communication, mais de la maintenir et de la garantir contre les accidents tels, par exemple, qu'un coup de dent de quelques gros poissons de mer, ou d'un coup d'ancre de quelque navire. Pour parer à ces accidents, M. Walker propose de faire passer d'un port à l'autre, de Douvres à Calais, ou de Folkestone à Boulogne, deux ou trois fils métalliques à certaine distance l'un de l'autre; il sera, en effet, peu probable qu'un accident arrivât à la fois à tous.

A CHACUN SA PLACE.—Aujourd'hui, M. Duponcau, chef des huissiers à l'Assemblée nationale, a fait descendre de la crête de la Montagne un brave homme, arrivé récemment de province, qui, désireux de voir une séance, n'avait trouvé rien de plus simple que d'aller s'asseoir sur le banc des représentants à côté de M. Joly.

AH! OUI.—Dernièrement, à la chambre, on se passait de main en main une lettre du major Guillaume-Tell Pous-sieu envoyé extraordinaire aux Etats-Unis. Dans cette épître, l'ambassadeur fait tomber bien des illusions sur la Californie. "Sans doute, dit-il, il y a un peu d'or sur les bords du Sacramento, mais il faut beaucoup d'argent pour en avoir."

SOMMEIL.—On n'a pas oublié le fameux sommeil de M. Cavaignac pendant les journées de juin; Lafayette aussi avait dormi à une époque décisive de sa vie politique. M. Marrast vient de dormir à son tour pour faciliter, dit-on, la nomination de M. le général Lebreton au commandement des forces qui protégeront l'Assemblée. M. Marrast s'était endormi au lieu d'agir.—Sentinelles de la République, prenez garde à vous!

ENERGIE.—On lit dans le *Moniteur* du 4 février: "Le ministres se sont réunis à l'Elisée-National, à l'issue de la séance. Ils ont décidé qu'ils resteraient à leur poste et persévéreraient dans la mission qui leur a été confiée."

NAISSANCES.

A Brockville, le 24 février, la Dame de W. B. Richard, Ecr. M. P. P. a mis au monde un fils.

A Port Hope, le 1er Mars, la Dame de James Smith, Ecr. M. P. P., a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Ste. Scholastique, le 20 Fév. H. N. De Lesdernier, Ecr., à Delle, Normantme Desjardins, fille de F. X. Desjardins, Ecr., marchand à Vaudreuil.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'aveu et comme suit, pour les colons:

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris: township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauaventure et Gaspe, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Sagouéay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Sagouéay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le 01 avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncés en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été privé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux Agents locaux respectifs. 3.—fois

DAMIS PAUL, ORGANISTE THÉÂTRAL, ayant fixé sa résidence, près du Couvent de BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de MUSIQUE. Montréal, 19 février 1849.—lm.